

Motion

Dans le contexte de préparation d'une Loi de programmation pour la recherche, les membres de la Commission recherche de l'Université Lumière Lyon 2 tiennent à réaffirmer avec force les principes incontournables qui garantissent, dans le cadre du service public de l'ESR, le bon fonctionnement, la qualité et le rayonnement de ses missions de recherche, d'enseignement, d'innovation et de diffusion des savoirs.

Soucieuse de préserver une université ouverte à tous et de lutter contre toutes les formes de précarité des personnels, la Commission recherche réaffirme son attachement au statut pérenne des enseignant.es-chercheur.es, des enseignant.es, des chercheur.es et des BIATSS et s'oppose au développement de la précarité dans l'ESR. Elle réaffirme la nécessité de financer de manière structurelle la création de postes de titulaires (pour les EC et les BIATTS) et de revaloriser les traitements de l'ensemble des personnels. Elle affirme encore sa volonté de défendre les cadres nationaux de qualification et d'évaluation (CNU) et s'oppose à la modulation des services. Elle s'oppose à toutes les formes de marchandisation de la recherche et de l'enseignement, au développement d'une concurrence exacerbée entre établissements, entre équipes et entre chercheur.es, ainsi qu'à toute mesure dégradant les conditions de travail. Elle soutient le principe d'un financement pérenne des activités de recherche pour l'ensemble des établissements et des équipes de recherche, condition indispensable d'une activité scientifique sereine et indépendante. Elle appelle aussi à mieux prendre en compte les spécificités des Sciences Humaines et Sociales dans la définition des orientations des programmes scientifiques et dans les processus d'allocation des ressources.

La Commission recherche demande un moratoire sur la préparation de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Elle demande également que le ministère s'engage dans un véritable processus d'élaboration démocratique, en organisant notamment des Etats généraux de la recherche et de l'enseignement supérieur avec les acteurs concernés afin de débattre de l'esprit et des orientations de la future loi.

Les membres de la commission recherche de l'université Lumière Lyon 2

20 janvier 2020

Direction de la recherche et des écoles doctorales (DRED)

Campus BDR – 86 rue Pasteur, 69 365 LYON Cedex 07

Tel. +33(0) 4 78 69 73 76 - recherche@univ-lyon2.fr

www.univ-lyon2.fr